

CONSEIL D'ECOLE DU 14 MARS 2014

Etaient présents :

Mairie : Mme FRANCHET : responsable aux affaires scolaires, Mme BONNIN

Représentants des parents d'élèves : Mmes AUCHE, Mme BOYER, Mme BRIERE, Mme BRUNEAU, Mme DESRUES, Mme DOUSSAUD, Mr LACHASSE

Enseignants : Mmes BERRY, DEPONT, NAVEAU, PICARD et Mrs CURE et JUBERAY

Atsem : Mme MAGOARIEC et Mme FLECHE

Etaient excusées : Mme GRIMOIN Inspectrice Départementale de l'Education Nationale, Mr RICHARD Maire, Mme DUFET et Mme LACHASSE représentantes des parents d'élèves

1° Les effectifs actuels de l'école et prévisionnels:

1.1 : Effectif total actuel : 140 élèves

7 départs depuis la rentrée de septembre

1.2 : Effectif prévisionnel 2014/2015 : 131 élèves

Nous risquons une fermeture de classe.

La livraison au niveau du locatif prévue initialement au premier trimestre 2014 est retardée en raison des intempéries. Les lotissements seront plutôt livrés fin 2014 et 2015.

2° Organisation des A P C (Activités Pédagogiques Complémentaires)

- Maternelle : travail de langage à partir des contes traditionnels.
- CP : activités pédagogiques complémentaires en lecture et mathématiques.
- CE1/CE2, CE2/CM1 et CM2: travail des compétences du B2I

3° Le projet d'école :

L'équipe enseignante doit élaborer le diagnostic à partir d'un état des lieux précis du projet d'école de 2010/2014 pour juin 2014.

Au cours du premier trimestre 2014/2015, en s'appuyant sur ce diagnostic, l'équipe enseignante déterminera des objectifs éducatifs et pédagogiques en fonction du contexte et construira des actions destinées à les atteindre. Le projet académique 2014/2017 est d'assurer la réussite de tous dans la cadre d'une équipe renforcée.

4° Les sorties et activités pédagogiques :

- Les élèves de CP et CM2 participent à l'action « Ecole et cinéma ». Une première séance a eu lieu le 13 décembre, une seconde le 14 février et la troisième est prévue au troisième trimestre. Le transport est pris en charge par la mairie et les entrées (2,50 € par élève → 115 € pour chaque séance) sont à la charge de la coopérative de l'école.
- Les CE1/CE2 ont visité la ferme de la Renaissance le 19 décembre.
- Les CM2 se sont rendus à la cathédrale de Chartres le 13 mars.
- La sécurité routière interviendra auprès des élèves de CM2 le jeudi 3 avril.
- Nous avons créé et déclaré en préfecture une association sportive sous le nom de « Association sportive Nogent-le-Phaye » dans le cadre de l'USEP. Nous ne nous sommes pas affiliés à l'USEP cette année pour raison financière.
- 4 classes ont participé aux ateliers scientifiques proposés par les bénévoles de la bibliothèque municipale de Nogent-le-Phaye. Mme Doussaud fait un bilan sur l'organisation de ces ateliers.
- Les 2 classes de maternelle participent au projet « danse à l'école » et dans ce cadre les élèves présenteront un spectacle le vendredi 16 mai au matin à la salle culturelle de Nogent-le-Phaye.
- **Les sorties pédagogiques de fin d'année :**

Trois projets sont en cours mais ne sont pas encore validés pour raison financière. Il s'agit :

- d'une visite au musée du Quai Branly pour la classe de Mme Naveau et les CE1 de Mme Picard (en liaison avec le thème de l'Afrique) le 14 avril : coût total **860 €** dont 580 € de transport et 280 € de visite

- d'une visite au parc animalier de Thoiry pour les classes de Mme Berry et M. Juberay (toujours en liaison avec le thème de l'Afrique) : coût total **1055 €** dont 470 € de transport et 585 € d'entrée le 3 juin.

- d'une visite à la Commanderie d'Arville pour les classes de Mme Depont et M. Curé et les CE2 de la classe de Mme Picard pour un coût total de **1317 €** dont 627 € de transport et 690 € de visites le 5 juin.

Le coût total des sorties est donc de **3 232 euros**.

La coopérative peut financer 1700 euros. L'association des parents d'élèves propose de nous aider à la hauteur de 900 €. Nous pensons demander une participation aux familles de l'ordre de 5 € par enfant.

5° La mise en place de la réforme des rythmes scolaires et du Plan Départemental Territorial (PEDT) :

Rappel :

A la rentrée scolaire 2014, toutes les communes auront mis en place et organisé les nouveaux rythmes scolaires. Le décret du 26 janvier 2012 fixe les principes suivants :

- la semaine de l'élève sera de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées incluant le mercredi matin.

- la journée de classe n'excédera pas 5 h 30 et la demi-journée 3 h30. La pause méridienne sera d'au moins 1h30.

- l'organisation retenue par les enseignants lors du conseil des maîtres du 6 novembre est la suivante :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : cours de 8 h 45 à 11 h 45 et de 13 h 30 à 15 h 45 avec une pause méridienne de 1 h 45.

Mercredi matin de 8 h 45 à 11 h 45

$3h \times 5 = 15 h$ pour les matins / $2 h 15 \times 4 = 9 h$ pour les après-midi d'où un total de 24 heures d'enseignement.

Compte-rendu du questionnaire distribué aux parents d'élèves :

Suite à ce questionnaire le conseil municipal a suggéré en commission plusieurs activités diverses possibles. Ces projets sont en attente des résultats des élections municipales prochaines.

Quelques dates à retenir :

Carnaval : vendredi 21 mars

Spectacle de l'école à la salle culturelle le 27 juin

Prochain conseil d'école le 20 juin.

Un grand merci à l'association des parents d'élèves pour leur aide à la réalisation de nos projets de sortie.

La séance est levée à 19h00

La directrice M L PICARD

La secrétaire N BERRY